

ADCGG 13

BULLETIN DE LIAISON
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE GRAND GIBIER DES BOUCHES DU RHÔNE

SAISON 2015 / 2016

ÉDITORIAL

Bonne et heureuse année 2016, meilleurs vœux à toutes et tous.

L'année écoulée appartient certes au passé, mais il faut surtout espérer qu'en 2016 nous n'aurons pas à revivre le cauchemar qui a endeuillé la nation.

2015 a été, comme les précédentes, une bonne année pour notre Association. Le nombre d'adhérents dépasse maintenant la centaine, ce qui est remarquable pour une association qui fêtera en Juillet son quatrième anniversaire, et aussi son quatrième Brevet Grand Gibier.

Le troisième a été à l'image des précédents : 22 candidats, 21 reçus, avec 20 médailles d'or au final.

Gageons que cette année ne fera pas baisser le score.

Le Brevet est une des raisons d'être de l'ANCGG et de toutes les AD: améliorer le niveau et la formation des chasseurs de grand gibier.

C'est pour le candidat un triple engagement, qui l'honore: accepter d'apprendre, se remettre en cause, assumer d'essayer un toujours possible échec.

Aussi, portons notre médaille, fièrement.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 13

Page

ÉDITORIAL	1
INTERVIEWS ET POLITIQUE	2
HISTOIRE DE SANGLIER	3
POSITIONNEMENT DES ARCHERS EN BATTUE	4
CÔTÉ CUISINE	5
LA BALLE DU FUTUR	6
ÉTUDE BALLE TIRÉES	7,8,9
LA FIN PROGRAMMÉE DE LA GRANDE FAUNE AFRICAINE ?	10,11



N° 13

Janvier 2016

ADCGG 13

Président Pierre JOURNEUX

Secrétaire Rolland FIGUERAS

Trésorier Jean-Michel HARY

801 Chemin de Vède aux Estiennes

13390 AURIOL

06 12 78 45 69

pierre.journeux@wanadoo.fr

www.ancgg.org/ad13



Interviews et politique

2 interviews publiés dans les numéros de Novembre de revues cynégétiques ont retenu notre attention :

D'abord Le Chasseur Français:

Monsieur Le Président de la République, François HOLLANDE, a accordé à la revue Le Chasseur Français un interview qui s'étale sur 8 pages, pas moins, dans son numéro de Novembre 2015.

La revue explique avoir sollicité cet interview à l'occasion de son 130° anniversaire.

Entouré de ses conseillers en agriculture et communication, le Président exprime des opinions positives sur le rôle de la chasse et des chasseurs, l'agriculture et la ruralité, expose tous les efforts qu'il déploie et veut engager pour un développement rural durable.

A noter de plus que le Président, entouré de Madame Ségolène ROYAL et de Monsieur Stéphane LE FOLL, a reçu le 25 Novembre les Fédérations Nationales des Chasseurs et des Pêcheurs, en saluant une mobilisation forte autour d'enjeux fondamentaux.

Passons à Plaisirs de la chasse:

Monsieur François-Michel LAMBERT, élu député E.E.L.V lors des législatives de 2012, s'exprime dans 3 pages du numéro 759 (Novembre 2015) de Plaisirs de la Chasse. Ce qu'il y dit ne peut que satisfaire les chasseurs, tant sur l'écologie, le rôle de la chasse, la glue, le loup, et les 'Khmers verts' (écologistes radicaux anti-chasse). Dommage qu'il ajoute au final qu'il n'est pas chasseur.

Il faut savoir que ce député avait été rayé en Juin d'E.E.L.V pour s'être opposé à l'interdiction de la glue. Il est devenu Génération Écologie, puis U.D.E (Union des Démocrates et des Écologistes), pour figurer sur la liste socialiste PACA de Mr CASTANER.

De tout cela, des esprits chagrins ont pu penser à un rapport avec les élections régionales qui ont suivi de peu.

En contre-partie,

le Gouvernement veut prélever, pour la 3° année, 1 million d'euros sur la redevance permis acquittée par les chasseurs au bénéfice de l'ONCFS, pour l'affecter au budget général de l'état.

Amputant d'autant les capacités de l'ONCFS.

Le Sénat a voté contre.

De toutes façons, le risque est grand de voir l'ONCFS disparaître en pratique, si ses missions et ses agents venaient à être absorbés dans les faits par l'Agence Nationale de la Biodiversité.

Agence dont vous savez que les parrains officiels sont les dirigeants de l'ex 'Rassemblement des Opposants à la Chasse' (ROC), rebaptisé 'Humanité et Biodiversité' (cfs revue n° 9).

Histoire de sangliers

Dans la chasse où a eu lieu cette histoire, les femmes étaient bienvenues et partie prenante, mais comme rabatteuses, car elles n'étaient pas chasseurs.

Ma femme Françoise, un ami cuisinier Sébastien, sa femme Marie, et moi Denis, participions à une battue comme elle est pratiquée là haut, dans le Nord et le Pas de Calais: une seule ligne, marchante, formée de tour à tour : un rabatteur, un chasseur, un rabatteur, un chasseur...

Sébastien, chasseur bien expérimenté dans la chasse du petit gibier d'eau, passait en cette occasion son « baptême » de chasseur de sanglier.

Il n'en avait jamais vu ni tiré.

Sûr de lui, avec son fusil, à sa place dans la ligne, il attendait le top-départ.

Dans la ligne, Françoise se trouvait entre moi et notre ami Sébastien.

Je donnais le coup de trompe, et la ligne démarrait.

Françoise, à ma droite, s'est trouvée devant une énorme roncier de 1,5m de haut et bien dense, et elle a demandé s'il fallait contourner ou traverser.

Je lui ai dit d'aller tout droit dedans.

Au moment où Françoise faisait un pas en avant pour franchir cet obstacle, en est sortie une harde de sangliers de toutes tailles et âges, se sauvant à grande allure.

Notre « bleu » Sébastien, le nouveau chasseur de sanglier, a hurlé, est resté figé, terrorisé par cet événement, évidemment très différent de la chasse au gibier d'eau !

Les autres chasseurs avaient beau lui crier : « Mais tire !!!!!!! », le « bleu » restait pétrifié.

Françoise, à l'origine de ce vacarme, n'avait pas bougé de sa place, mais était pliée de rire en observant cette confusion.

Pour autant que nous sachions, notre «bleu », n'a plus jamais participé à d'autres chasses que celles du petit gibier d'eau.

Le positionnement des archers en battue.

La chasse du Grand Gibier à l'arc de chasse est aussi possible en battue.

Comme pour une battue de carabiniers, les archers sont postés sur des passages francs ou des coulées. Il est possible de pratiquer soit des battues entre archers soit des battues mixtes (archers et carabiniers).

1 La battue entre archers

Battue classique où seuls des archers sont postés pendant que d'autres traquent, à la manière d'un *drücken* (poussée silencieuse). Les traqueurs se déplacent lentement afin de mettre sur pied les animaux, qui se défilent à vitesse réduite. Les archers sont postés en cœur de traque ou sur des zones de passages francs.

Les animaux n'entendant pas de cris, ni de chiens, ni de coup de feu, se déplacent tranquillement, offrant des opportunités de tir pour les archers.

Il est possible de réaliser ce genre de battue sur de petits territoires, ce qui permet en outre de réaliser plusieurs enceintes en changeant entre archers postés et archers traquant.

Il est possible d'effectuer le même type de battue avec un ou deux petits chiens.

Nous pensons aux chiens comme le teckel et autres jagds. Ces chiens de courte quête permettent de mettre là aussi le gibier sur pied.

2 La battue mixte

Une battue mixte, est une battue où les archers sont associés aux carabiniers.

Il va sans dire que les chasseurs ont le même objectif, mais pas les mêmes possibilités et contraintes.

C'est pour cela que les chefs de battues qui ont connaissance de la chasse à l'arc, n'hésitent pas à poster les archers intelligemment, c'est à dire :

au cœur de la traque : les archers ayant une portée de tir très faible (comparée aux carabiniers), peuvent se rendre au cœur de la traque discrètement avant que celle-ci ne débute, et auront des opportunités de tir sur des animaux se mettant sur pied. Il en est de même dans les zones périurbaines où il est difficile de placer des carabiniers.

En zone de refuge : souvent, les archers sont postés sur les zones de refuge, loin derrière la ligne de postés à la carabine. Une fois cette ligne passée, quand les chiens sont arrêtés, au bout de quelques centaines de mètres, les animaux n'entendant plus ni les chiens ni les chasseurs ont tendance à ralentir leur allure, voire même à s'arrêter pour écouter la chasse. C'est à ce moment et cet endroit que les archers ont des opportunités de tir.

Quoi qu'il en soit, le tir du grand gibier à l'arc, se fait sur des animaux arrêtés ou ayant une très faible allure (pas, petit trot).

Comme les carabiniers, les archers sont soumis au même respect des règles élémentaires de sécurité : déplacements interdits, respect de l'angle de tir des 30°, port du gilet fluorescent, tir sur animaux identifiés, mais, aussi et surtout, sur la zone vitale dégagée.

Sébastien Messina
Président de SAGITTA

COTÉ CUISINE

Le pain de sanglier

Il vous faut:

1,5 Kg de chair de sanglier hachée, ou, si vous le voulez moelleux :
remplacez 1/3 de la chair par de la gorge de porc.

1 gros oignon

3 échalotes

4 gousses d'ail

¼ de botte de persil

2 c à soupe d'herbes de Provence (à votre guise vous pouvez y rajouter d'autres épices)

4 œufs

1 bol de chapelure (250g) ou autant de pain rassis, mouillé avec 150 ml de lait

Réalisation:

Hacher menu et faire sauter à la poêle oignon, échalote et ail :

S'il vous reste un peu de jambon fumé ou du lard fumé, rajoutez- le finement haché, cela augmentera le parfum.

Puis mélanger tous les ingrédients jusqu'à l'obtention d'une masse homogène.

La diviser selon votre envie, en plusieurs petits pains (à peu près de 500g).

En les formant, n'hésitez pas à frapper dessus pour bien les tasser et éviter des espaces vides qui créeraient des fissures et feraient casser les pains.

(1,5Kg de viande donnent, après travail, 5 pains d'environ 500g, qui tiennent bien au fond d'une marmite de 32cm de diamètre).

Bien laisser colorer d'un côté et après encore, avec feu un peu réduit, laisser solidifier cette face.

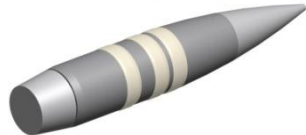
Après avoir retourné les différents pains pour les colorer, continuer la cuisson à petit feu jusqu'à 1 h de cuisson en totalité. Cette phase peut se faire dans un four à chaleur moyenne.

A déguster de suite, ou à congeler.

Servir avec la garniture de son choix, et une sauce.

Par exemple si c'est avec des pâtes, une sauce à la tomate ira bien.

LA BALLE DU FUTUR



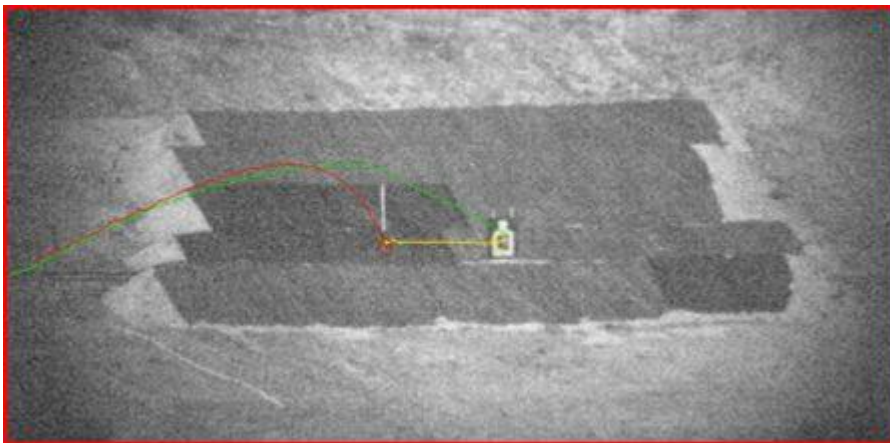
Vous n'avez probablement pas entendu parler de la DARPA.

C'est l'agence américaine de recherches avancées en défense. Elle a dans ses tiroirs 2 projets, réalisés, de balle "téléguidée":

- le projet EXACTA, le plus performant. La balle, de calibre 12.7, suit les déplacements de sa cible.

Il semble s'agir d'un micro-missile à guidage optique laser, avec des capacités d'accélération, donc de propulsion autonome!

La vidéo de démonstration (02/2015) est impressionnante.(You Tube : Exacto live-fire test).



- Le projet de SANDIA, réalisé en 2012.

La balle possède des ailerons pour corriger sa trajectoire.

Précision garantie à 2 km.



Pour demain, à la battue?

ÉTUDE BALLES TIRÉES / PRÉLÈVEMENTS

N'oubliez pas l'étude lancée pour 2015/2016 (cfs bulletin N°10 de Juin).

Le but est de connaître le nombre de cartouches tirées pour 1 animal prélevé, concernant nos adhérents et les battues dans lesquelles ils chassent.

Sur le plan national, ce rapport est estimé à près de 7 balles tirées par animal prélevé.

Il est très variable selon les régions, le mode de chasse collective, et la nature des gibiers chassés. Par exemple, dans un lieu du Nord-Est, il passe de plus de 6 en battue classique à 2, en poussée silencieuse : car les animaux se dérobent alors à faible allure et permettent des tirs mieux ajustés.

Il sera intéressant de savoir où nous nous situons, la chasse à tir aux chiens courants étant le mode de chasse habituel dans le département, en règle sur sanglier.

Et si le retour de résultats est important, il pourra permettre la réflexion sur l'interprétation possible des chiffres obtenus.

La participation de chacun est indispensable pour mener ce travail à bien.

Pour cela:

- Soit vous êtes dans une battue où chaque chef de ligne note ces chiffres pour sa ligne, puis les donne au chef de battue qui les totalise pour faire le compte-rendu de la battue. Vous les notez (ou vous les lui demandez au besoin), puis vous nous les communiquez par courriel, soit périodiquement (le plus simple), soit en fin de saison.

- Soit ce n'est pas le cas, et là, 2 solutions:

ou vous suggérez (et obtenez) que cela se fasse comme exposé dans la première situation, ce qui sera un plus pour la battue et ses participants.

ou c'est impossible, et vous notez ce qui vous concerne.

Les fiches destinées au recueil de ces données sont sur les 2 pages suivantes.

Merci de votre collaboration.

LA FIN PROGRAMMÉE DE LA GRANDE FAUNE SAUVAGE AFRICAINE ?

L'hystérie collective des réseaux dits sociaux, déclenchée en Juillet par un déchainement médiatique à propos du tir à l'arc d'un lion nommé Cecil, pourrait risquer de sonner le début de la fin pour partie de la grande faune sauvage africaine.

Au départ un safari banal, sur un territoire jouxtant une réserve. Mais le lion vedette de cette réserve était venu faire une incursion sur ce territoire, et a malheureusement croisé la route d'un chasseur recherchant un trophée de lion...

S'en est suivie une indignation injustifiée, disproportionnée, irréfléchie, soigneusement entretenue par les zoolâtres de tout poil, et autres verts, mais ignorant l'état actuel de la situation faunique en Afrique noire.

Le Zimbabwe a pourtant reconnu le 12 Octobre que ce prélèvement était légal...

Cela pourrait avoir des conséquences fortement négatives pour l'avenir.

Les principales menaces pour la faune sont d'une part l'extension de l'emprise et des activités humaines sur les territoires naturels, d'autre part le braconnage local qui la précède puis l'accompagne en général, et surtout le grand braconnage en bandes organisées.

La conservation et la préservation des milieux et de la faune nécessitent des moyens considérables. La lutte contre le braconnage (cornes de rhinocéros, ivoire d'éléphant, viande de brousse, espèces rares, etc..) est la plus exigeante en moyens.

Le coût financier de cette nécessité pour les États Africains est très élevé, quasi prohibitif pour certains de ces états, souvent ceux dont le patrimoine faunistique est des plus importants.

Il faut également compter l'indemnisation, quand elle est possible ou réalisée, des dégâts commis par cette faune, lions en particulier, et éléphants.

De plus une partie (même faible) de ces revenus va aux communautés villageoises pour leurs besoins essentiels de développement.

Les revenus directs et indirects apportés par la chasse des Big Five représentent la condition financière indispensable de la poursuite des mesures de conservation et de lutte contre le braconnage, surtout le grand braconnage organisé.

Le chiffre global serait de plus de 200 millions de dollars.

Le seul ZIMBABWE, puisqu'il était en cause, un des pays les plus pauvres de la planète, retire de la grande chasse 16 millions de dollars par an.

Interdire la grande chasse, ou la rendre impossible en pratique, aboutira à l'arrêt des mesures de conservation de la nature et de lutte contre le braconnage, avec des conséquences irréversibles pour la faune et la ruralité. Plusieurs études le démontrent.

Certains des États Africains (comme la ZAMBIE) qui avaient interdit la chasse du lion sont revenus sur leur décision au bout de quelques années, devenant pragmatiques.

ADCGG 13

Or que se passe-t-il ?

Soucieuses d'être 'in' et de ne pas déplaire à leur clientèle bobo, 7 grandes compagnies aériennes viennent d'arrêter le transport des trophées des animaux de chasse les plus emblématiques de l'Afrique, ceux générant les revenus les plus importants : rhinocéros, éléphant, lion, léopard, buffle. Ces compagnies sont : American, Delta, et United Airlines, Emirates, South Africa Airways, Lufthansa Cargo, Sky Cargo.

D'autres peuvent emboîter le pas.

La Commission Européenne a interdit le 05 02 2015 l'importation des trophées d'Afrique de l'Ouest, passant outre le CITES.

Et pour parfaire le tableau, Madame Ségolène ROYAL vient d'interdire le 12 Novembre 2015 l'importation en France, donc le rapatriement, des trophées de lion légalement obtenus !

Si le rapatriement du trophée devient impossible, qui donc ira dépenser pour en rechercher un, puis l'abandonner sur place ?

Cela revient à l'interdiction pratique de cette chasse trophéiste.

Et compter sur un tourisme photographique de masse pour compenser est irréaliste, tourisme qui aurait de plus des retombées environnementales négatives.

Sur un autre plan, la culpabilisation collective de ce type de chasse pourrait éventuellement freiner quelques candidats potentiels au safari.

Pourtant la grande chasse reste actuellement une condition nécessaire de la préservation de la nature et de la faune en Afrique.

Il faut vivement souhaiter que la raison l'emporte avant qu'il ne soit trop tard, mais il est difficile d'être optimiste quant à ce vœu.

BREVET GRAND GIBIER 2016

La formation démarrera le 27 Février, l'épreuve théorique finale aura lieu le 30 Avril.

Pour le moment, une quinzaine de candidats ont validé leur inscription, quelques autres ne l'ont pas encore fait, il reste encore des places disponibles (inscriptions limitées à 24 candidats). Les inscriptions sont reçues jusqu'à mi-Février.

Pensez à relancer les personnes qui vous avaient paru intéressées, et à en reparler à vos connaissances ainsi que dans vos battues.

L'ADCGG 13 vous en remercie.